CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Juillet 2020

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes Rapport n°2 - 2ème répartition 2020. Convention de partenariat avec la ville de Marseille en faveur de l'Opéra.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Ville de Marseille au titre de l'aide au développement culturel des communes pour l'exercice 2020, une participation financière en fonctionnement de 300 000 €en faveur de l'Opéra et du théâtre de l'Odéon, concernant les concerts destinés aux collégiens, aux nouveaux publics et publics empêchés ainsi que l'organisation d'événements en partenariat avec le Département lors des tournées « théâtre » et « Chants de Noël » 2020.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat spécifique correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées